



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris

Conseil - Audit - Ingénierie pédagogique - Expertise comptable - Commissariat aux comptes

31 avenue Foch - 94100 Saint Maur des Fossés
1, rue de Savoie - 94100 Saint Maur des Fossés
Tél. : 01 41 79 41 79 - Fax : 01 41 79 41 78 - www.groupepluriel.fr - accueil@groupepluriel.fr
Siren 392 673 943 - Code APE 741C



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Bruitparif, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

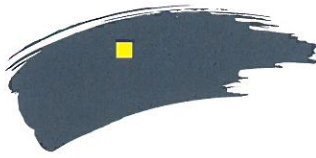
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Conseil - Audit - Ingénierie pédagogique - Expertise comptable - Commissariat aux comptes



II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur

- le respect des dispositions du règlement CRC 99.01 relatif aux obligations comptables des associations,
- l'exhaustivité et la réalité des subventions reçues et comptabilisées,
- les informations fournies en annexe,

n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

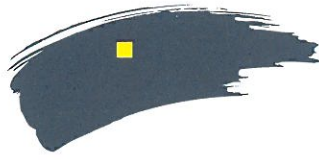
III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Maur,
Le 28 mars 2011

Philippe Barré
Commissaire aux Comptes



Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2010

Bilan au 31 décembre 2010
en euros

ACTIF	31 décembre 2010		31 décembre 2009		PASSIF	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net		Situation nette	
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
<i>Immobilisations incorporelles</i>					Fonds associatifs	397 502,18	361 285,28
Site Internet	316 366,19	167 039,96	149 326,23	113 519,55	<i>Résultat de l'exercice</i>	12 788,64	36 216,90
Logiciels	77 700,18	8 210,87	69 489,31	0,00	Subvention d'investissement	967 135,81	846 797,71
	238 666,01	158 829,09	79 836,92	113 519,55			
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Installations spécialisées	1 265 135,70	366 719,97	898 415,73	374 999,69			
Outils industriels	1 035 005,87	252 847,56	782 158,31	233 129,32			
Agencements et installations diverses	2 651,05	1 672,64	978,41	1 508,62			
Matériel de transport	60 140,44	15 226,99	44 913,45	52 699,21			
Matériel de bureau et informatique	29 770,94	12 621,87	17 149,07	20 229,56			
Mobilier	110 980,11	76 744,67	34 235,44	45 706,80			
	26 587,29	7 606,24	18 981,05	21 636,18			
<i>Avances et acomptes sur immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00	0,00			
<i>Immobilisations financières</i>	31 526,54	0,00	31 526,54	31 412,21			
TOTAL, actif immobilisé	1 613 028,43	533 759,93	1 079 268,50	519 841,45		1 377 426,63	1 244 299,89
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
<i>Etudes en cours</i>	36 910,20	18 455,11	18 455,09	18 455,09	Dettes fournisseurs	75 396,12	89 394,62
<i>Créances diverses</i>	175 540,94	0,00	175 540,94	563 078,76	Dettes fiscales et sociales	130 722,89	172 896,44
Autres créances	175 540,94	0,00	175 540,94	563 078,76	Autres dettes	56,38	1 160,19
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	0,00	0,00	0,00	354 240,00	Produits constatés d'avance	46 218,16	76 051,40
Disponibilités	302 148,16	302 148,16	302 148,16	79 578,55			
Charges constatées d'avance	54 407,49	54 407,49	54 407,49	48 608,69			
TOTAL Actif Circulant	569 006,79	18 455,11	550 551,08	1 063 961,09	TOTAL des dettes	252 393,55	339 502,65
TOTAL GENERAL	2 182 035,22	552 215,04	1 629 820,18	1 583 802,54	TOTAL GENERAL	1 629 820,18	1 583 802,54

Compte de résultat du 01 Janvier 2010 au 31 décembre 2010
en euros

	31/12/2010	31/12/2009	Crédit	
Débit				
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation	
Achats	65 770,37	46 901,21	Etudes	88 800,00
Services extérieurs	309 708,36	323 447,56	Prestations de services	22 611,00
Autres services extérieurs	124 111,31	221 655,91	Loyers	20 303,01
Impôts taxes et versements assimilés	62 454,34	55 256,34	Subventions	
			- Région	667 800,00
Charges de personnel:	871 536,97	829 753,27	- Etat	310 000,00
- Salaires	527 632,59	466 449,91	- Dept	164 000,00
- Charges sociales	258 131,46	240 440,66	- Emploi tremplin	22 833,24
- Autres charges du personnel	85 772,92	122 862,70	- Autres collectivités territoriales	24 500,00
Autres charges:	13 225,00	-	Cotisations	
- Redevance, concession, brevet	225,00	-	- Départements	165 200,00
- Autres charges de gestion courante	13 000,00	-	- Collectivités locales	9 200,00
Dotations aux amortissements et aux provisions:	191 967,67	142 988,46	- Activités économiques	55 000,00
- Dotations aux amortissements	191 967,67	131 989,25	- Autres	860,00
- Dotations aux provisions	-	10 999,21	Autres produits	
			Variations études en-cours	21 998,41
			Quote-part subv. virées au résultat	184 783,83
			Produits divers gestion courante	0,30
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 638 794,02	1 620 002,75	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 647 091,08
Charges financières			Produits financiers	405,24
Autres charges financières	-	-	Produits divers	405,24
TOTAL CHARGES FINANCIERES			TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	810,48
Charges exceptionnelles	1 864,35	13 659,49	Produits exceptionnels	5 950,69
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 864,35	13 659,49	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 761,17
TOTAL DES CHARGES	1 640 658,37	1 633 662,24	TOTAL DES PRODUITS	1 653 447,01
EXCEDENT DE L'EXERCICE	12 788,64	36 216,90	DEFICIT DE L'EXERCICE	-
TOTAL GENERAL	1 653 447,01	1 669 879,14	TOTAL GENERAL	1 653 447,01

BRUITPARIF

Observatoire du Bruit en Ile de France

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 9 impasse Milord

75018 PARIS

ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'association BRUITPARIF se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2010

Total du bilan	1 629 820 €
Produits d'exploitation	1 647 091 €
Excédent	12 789 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association BRUITPARIF pour l'exercice du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables	2
1.1. Immobilisations incorporelles	2
1.2. Immobilisations corporelles	2
1.3. Immobilisations financières	3
1.4. Créances	3
1.5. Subventions d'investissement	3
1.6. Faits marquants de l'exercice	3
2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat	3
2.1. État de l'actif immobilisé	3
2.2. État des amortissements	4
2.3. État des provisions	4
2.4. État des échéances des dettes	4
2.5. État des créances	5

2.6.	Produits à recevoir et charges constatées d'avance.....	5
2.7.	Charges à payer	5
2.8.	Fonds associatifs	5
2.9.	Trésorerie	5
2.10.	Activité.....	5
2.11.	Reprise des subventions d'investissement	5
2.12.	Engagement de crédit-bail.....	6
3.	Informations complémentaires	6
3.1.	Loi sur le volontariat associatif.....	6
3.2.	Valorisation du bénévolat	6
3.3.	Provision départ en retraite	6
3.4.	Droit individuel à la formation.....	6
3.5.	Effectif.....	6
3.6.	Engagements financiers et/ou sûretés réelles données et reçues :.....	6

1. Règles et méthodes comptables

L'association arrête ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et prend en compte le règlement n°99-01 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et amorties selon la durée de vie prévue :

- Logiciels 3 à 7 ans
- Site Internet 3 ans

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n° 2002-10, n°2003-07 et n°2004-06).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Installations spécialisées 3 à 7 ans
- Outillages : 3 à 5 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier 10 ans

Les installations spécialisées représentent des outillages spécifiques destinés à recueillir toutes informations sur le bruit, lié aux infrastructures au trafic aérien, aux activités économiques, à la vie locale, et dans l'habitat.

L'association tient à jour régulièrement une liste des matériels immobilisés.

1.3. Immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements.

Elles font l'objet d'une dépréciation cas par cas, en fonction du risque encouru.

1.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque encouru.

1.5. Subventions d'investissement

Le règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, précise au point 6 de l'annexe : « les associations et fondations peuvent recevoir des subventions d'investissement destinées au financement d'un ou plusieurs biens dont le renouvellement incombe ou non à l'organisme, cette distinction s'opère en analysant la convention de financement, ou à défaut, en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'organisme. Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise, les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au comptes 13 et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien ».

1.6. Faits marquants de l'exercice

Des dépenses d'études ont été engagées au cours de l'exercice afin de mettre au point des dispositifs de mesure de la pollution sonore déplaçables.

Les dépenses liées à la fabrication des dispositifs ont été comptabilisées en immobilisations.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. État de l'actif immobilisé

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2010	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2010
Immobilisations Incorporelles	237 437	78 929	0	316 366
Site internet	0	77 700	0	77 700
Logiciels	237 437	1 229	0	238 666
Immobilisations Corporelles	594 355	673 250	2 470	1 265 136
Installations spécialisées	371 851	663 155	0	1 035 006
Outils	2 651	0	0	2 651
Agencements Installations	60 140	0	0	60 140
Matériel de transport	29 771	0	0	29 771
Matériel de bureau & inf.	104 278	9 172	2 470	110 980
Mobilier	25 664	924	0	26 587
Immobilisations financières	31 412	114	0	31 527
Titres de participation	183	0	0	183
Dépôts versés	31 108	13	0	31 121
Cautions	121	101	0	223
TOTAL GENERAL	863 205	752 293	2 470	1 613 028

2.2. État des amortissements

Amortissements	Amortissements au 01/01/2010	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2010
Immobilisations Incorporelles	123 918	43 122	0	167 040
Site internet	0	8 211	0	8 211
Logiciels	123 918	34 911	0	158 829
Immobilisations Corporelles	219 446	148 845	1 571	366 720
Installations spécialisées	138 722	114 126	0	252 848
Outils	1 142	530	0	1 673
Agencements Installations	7 441	7 786	0	15 227
Matériel de transport	9 541	3 080	0	12 622
Matériel de bureau & inf	58 571	19 745	1 571	76 745
Mobilier	4 028	3 579	0	7 606
TOTAL GENERAL	343 363	191 968	1 571	533 760

2.3. État des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté dans le tableau ci-dessous :

PROVISIONS	au 01/01/2010	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provision sur études en cours	18 455	0	0	18 455
TOTAL GENERAL	18 455	0	0	18 455

2.4. État des échéances des dettes

L'échéance des dettes figure dans le tableau ci-après :

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Fournisseurs	75 396	75 396		
Dettes fiscales et sociales	130 723	130 723		
Autres Dettes	56	56		
Total	206 175	206 175	0	0

2.5. État des créances

Les autres créances sont toutes à échéance à moins d'un an.

2.6. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.7. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.8. Fonds associatifs

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice.

	au 01/01/2010	Affectation	Résultat	au 31/12/2010
Fonds associatif	176 969	220 534		397 502
Apports sans droit de reprise	184 317	-184 317		0
Résultat de l'exercice	36 217	-36 217	12 789	12 789
Situation nette	397 502	0	12 789	410 291

Les fonds associatifs sont constitués du cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

L'assemblée générale du 8 juin 2010 a décidé d'affecter le résultat 2009 au fonds associatif.

En outre, l'assemblée a décidé d'affecter les réserves issues de l'ODES, comptabilisées en apports sans droit de reprise lors de la fusion au cours de l'exercice 2009, en fonds associatif.

2.9. Trésorerie

Au 31 décembre 2010 les disponibilités sont entièrement représentées par un compte débiteur auprès de la banque : Crédit Coopératif.

2.10. Activité

L'association exerce une activité dans le domaine de l'observation du bruit en Ile de France. Les ressources de l'association sont constituées par :

- Les cotisations et les subventions versées par les membres, fixées par l'assemblée générale,
- Le produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu.

2.11. Reprise des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au bilan sont reprises annuellement au prorata des dotations aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Pour l'exercice 2010 la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 184 784 €.

2.12. Engagement de crédit-bail

Le montant des loyers restant dû sur le contrat de crédit-bail mobilier est de : 12 586 €. Le prix d'achat résiduel prévu dans le contrat de crédit-bail s'élève à 0 €.

3. Informations complémentaires

3.1. Loi sur le volontariat associatif

Les administrateurs de l'association sont tous bénévoles. Par conséquent ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leur activité de représentant de l'association.

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, le montant des rémunérations versées en 2010 aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés de l'association ainsi que leur avantage en nature s'est élevé à 69 116 euros.

3.2. Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes.

3.3. Provision départ en retraite

Elle ne fait pas l'objet d'une provision spécifique, conformément aux règles comptables.

3.4. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation permet de constituer un crédit d'heures de formation, cumulable et utilisable comme défini dans la loi sur la réforme de la formation professionnelle. Au 31 décembre 2010 le crédit d'heures de l'association à l'égard de son personnel est de 768 heures.

3.5. Effectif

L'effectif est composé au 31 décembre 2010 de 14 permanents.

3.6. Engagements financiers et/ou sûretés réelles données et reçues :

Néant.